



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 16, 17 a), 17 b), 17 c), 18, 19 a), 19 c), 19 d), 19 e), 19 f), 19 g), 19 h), 19 i), 20, 21 a), 22 a), 23 a), 23 b), 23 c), 24 a), 24 b) et 25 de l'ordre du jour

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique : commerce international et développement

Questions de politique macroéconomique : système financier international et développement

Questions de politique macroéconomique : soutenabilité de la dette extérieure et développement

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Développement durable : stratégie internationale de prévention des catastrophes

Développement durable : sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

Développement durable : application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Développement durable : Convention sur la diversité biologique

Développement durable : rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement



Développement durable : harmonie avec la nature

Développement durable : promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Groupes de pays en situation particulière : suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : coopération pour le développement industriel

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : participation des femmes au développement

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Activités opérationnelles de développement : coopération Sud-Sud pour le développement

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Lettre datée du 17 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration ministérielle adoptée à la réunion ministérielle tenue à Cotonou (Bénin), du 28 au 31 juillet 2014, sur le thème « Nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés » (voir annexe). Cette réunion a été organisée à l'initiative du Gouvernement béninois, en sa qualité de Président du Groupe des pays les moins avancés, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies, représentée par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

La Déclaration ministérielle s'intitule « Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés ».

Au paragraphe 12 de la Déclaration, l'Assemblée générale est invitée à inscrire à son ordre du jour un nouveau point intitulé « Les nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés » lors de sa soixante-neuvième session. Le Président de l'Assemblée générale recevra notification de cette demande en temps voulu.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale au titre des points 16, 17 a), 17 b), 17 c), 18, 19 a), 19 c), 19 d), 19 e), 19 f), 19 g), 19 h), 19 i), 20, 21 a), 22 a), 23 a), 23 b), 23 c), 24 a), 24 b) et 25 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Bénin
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau mondial de coordination
du Groupe des pays les moins avancés
(*Signé*) Jean-Francis R. **Zinsou**

**Annexe à la lettre datée du 17 septembre 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités
productives dans les pays les moins avancés**

Cotonou, le 31 juillet 2014

1. Nous, ministres et représentants des pays les moins avancés sommes réunis à Cotonou, République du Bénin, du 28 au 31 Juillet 2014, sur le thème « nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés ». À cette occasion, nous nous engageons collectivement à nouveau à trouver des solutions durables aux défis et problèmes complexes et mutuellement exacerbant auxquels font face les pays les moins avancés, qui constituent le groupe le plus pauvre et le plus vulnérable des pays;
2. Nous saluons la participation d'un nombre de partenaires au développement à la réunion, apprécions leur soutien continu et recommandons vivement un partenariat mondial renouvelé et renforcé en vue d'atteindre les huit objectifs prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, en particulier le renforcement des capacités productives (PMA);
3. Nous recommandons un soutien renforcé aux PMA en vue d'atteindre l'objectif primordial, fixé par le Programme d'action d'Istanbul, visant à aider la moitié de ces pays à remplir les critères de graduation d'ici à 2020 par l'élimination des entraves structurelles, l'éradication de la pauvreté et la réalisation d'une croissance accélérée, durable, inclusive, équitable pour assurer leur développement durable. Cela requiert un engagement des gouvernements, et des politiques nationales efficaces, un soutien mondial amélioré et des mécanismes appropriés à tous les niveaux;
4. Nous recommandons également une solidarité sincère avec les aspirations exprimées par les pays les moins avancés au cours de la Conférence en vue d'encourager et de renforcer les nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés. Nous soulignons le besoin de renforcer davantage les partenariats internationaux pour permettre aux PMA de développer des capacités productives viables et compétitives dans les secteurs agricole, industriel et commercial;
5. Nous reconnaissons que les pays les moins avancés constituent un potentiel énorme de ressources humaines et naturelles pour la croissance économique, le bien-être, la prospérité et la sécurité alimentaire et énergétique au plan mondial. Par conséquent, un partenariat international fécond renouvelé et renforcé qui tienne effectivement compte des besoins spécifiques des pays les moins avancés contribuera à la cause de la paix, de la prospérité et du développement durable pour tous. Davantage de renforcement de nos actions collectives afin d'habiliter les jeunes populations et les femmes des pays les moins avancés contribuera plus efficacement au développement équitable et inclusif, à l'éradication de la pauvreté, à la création d'emplois et à la justice sociale;

6. Nous notons que les pays les moins avancés font face à un nombre de défis structurels et systémiques, qui incluent une pauvreté extrême généralisée, des infrastructures inadéquates, des handicaps géographiques, des insuffisances en ressources humaines, institutionnelles et la grande vulnérabilité aux chocs externes, qui entravent la réalisation de leurs potentiels élevés et la pleine jouissance des efforts de ces pays et de leurs partenaires au développement pour améliorer la qualité de vie de leurs peuples;

7. Nous reconnaissons que le renforcement des capacités productives requiert une évolution substantielle du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'accroissement des investissements dans le développement des infrastructures physiques, l'amélioration de l'accès à l'énergie, qui devrait être suivie de l'augmentation des échanges, de l'investissement et du financement du développement à tous les niveaux, du renforcement des capacités dans les secteurs de l'entrepreneuriat, de la technologie et de l'innovation et des services financiers;

8. Nous mettons l'accent sur le fait que le renforcement des capacités productives devrait être considéré dans un cadre de politique de développement durable qui soutienne la transformation structurelle comme moyen de développement croissant économique, environnemental et social et de résilience. Les objectifs de développement durable et le Programme de développement pour l'après-2015 devraient offrir aux PMA des orientations et des directives utiles en vue d'un cadre stratégique pour le renforcement des capacités productives pour les PMA, qui est inscrit dans les principes de développement durable;

9. Nous notons que la Conférence de Cotonou constitue une plateforme majeure pour les pays du nord et du sud, les organisations du système des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et les institutions financières régionales ainsi que le secteur privé, afin d'articuler une politique plus vigoureuse focalisée sur les domaines clés du renforcement des capacités productives, qui constitue la première priorité du Programme d'action d'Istanbul, et présente les exemples spécifiques et les initiatives concrètes afin de provoquer des transformations au niveau des économies des pays les moins avancés et d'annoncer de nouvelles initiatives et des mesures de soutien spécifiques au profit des pays les moins avancés, aux fins de donner une impulsion décisive à leurs efforts pour le renforcement des capacités productives en créant la coordination institutionnelle, la synergie et la cohérence requises;

10. Nous saluons la décision n° 465 du vingtième Sommet de l'Union africaine de janvier 2013 créant la Coalition Sud-Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post-2015 et exhortons les pays émergents, les pays industrialisés, les organisations internationales de développement, les organismes du système des Nations Unies et les banques de développement à apporter leur appui technique, matériel, humain et financier afin de permettre à l'Afrique, continent comptant 34 des 49 PMA du monde et étant le maillon le plus faible du dispositif actuel international de développement, de s'engager véritablement dans la voie de l'émergence;

11. Nous mettons l'accent sur le fait que les questions critiques et actions suivantes relatives au renforcement des capacités productives devraient être abordées comme étant urgentes en vue d'assurer une mise en œuvre intégrale et appropriée du Programme d'action d'Istanbul :

i. Pour une mise en œuvre intégrale et dans les délais des huit secteurs prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, notamment, le renforcement des capacités productives, les pays les moins avancés ont besoin d'un traitement supplémentaire, préférentiel, concessionnel et plus favorable pour leur accès aux marchés, aux finances, aux technologies, au savoir-faire et à d'autres ressources et au traitement différentiel et flexible dans la prise d'engagements et d'obligations internationaux qui ne sont pas proportionnés à leurs capacités, besoins et étape de développement, qui doit être dénommé « Traitement différentiel et préférentiel pour les pays les moins avancés (DPTL) ». Ce principe devrait être appliqué dans l'articulation du programme de développement post-2015 et des objectifs de développement durable ainsi que d'autres processus appropriés. À cet égard, il est reconnu que le récent résultat des OWG sur les objectifs de développement durable a tenu compte de ce principe, en dépit du fait que certaines préoccupations clefs des pays les moins avancés, particulièrement dans le domaine des moyens de mise en œuvre, restent à être entièrement prises en compte dans le programme de développement post-2015 et dans les objectifs de développement durable;

ii. L'économie mondiale fait face à une période intense depuis plusieurs années, et les crises économiques et financières internationales en cours ont eu des effets négatifs sérieux sur la performance économique des pays les moins avancés tel que prouvé par le ralentissement substantiel de leur taux de croissance récent comparé aux performances de la dernière décennie avec des effets sérieux sur la mise en œuvre appropriée et efficace des objectifs et des cibles du Programme d'action d'Istanbul;

iii. Les pays les moins avancés sont sérieusement exposés à la vulnérabilité du climat et affectés de manière disproportionnée par ses impacts négatifs en raison de leur emplacement, des faibles revenus, de la faible capacité institutionnelle, et d'une plus grande dépendance vis-à-vis des secteurs tels que l'agriculture qui sont vulnérables aux changements climatiques qui exacerbent la désertification, la dégradation de la terre, la sécheresse, les inondations, les cyclones et autres catastrophes engendrées par l'activité humaine. Les pays les moins avancés doivent aussi pouvoir disposer des ressources adéquates au niveau national et local pour renforcer leur résilience au changement climatique;

iv. Par conséquent, il est absolument important de réorienter les politiques macroéconomiques, industrielles, agricoles, rurales et d'infrastructures des pays les moins avancés, ainsi que les politiques de coopération pour le développement et les stratégies des partenaires au développement, en vue du renforcement des capacités productives, du renforcement des capacités institutionnelles et humaines connexes et de l'encouragement des secteurs publics y compris les partenariats public-privé. Cela implique la mise en œuvre d'une gamme de politiques qui se renforcent mutuellement, et qui visent à renforcer les capacités productives et les liens bénéfiques avec les chaînes de valeur globale et les secteurs dynamiques du commerce mondial;

v. La transition démographique est primordiale pour construire le capital humain et exploiter le dividende démographique. À cette fin, il devrait y avoir des efforts collectifs renforcés par les pays les moins avancés et les partenaires au développement pour réaliser le dividende démographique dans les pays les

moins avancés par la poursuite de politiques efficaces et des actions dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi, des soins de santé primaires y compris la planification familiale volontaire, l'autonomisation des filles et des femmes, l'égalité des genres et les questions de développement concernant les jeunes;

vi. Il est extrêmement important de faire efficacement et collectivement face aux défis et problèmes qui contraignent la croissance, l'expansion et le fonctionnement des entreprises des pays les moins avancés, particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), y compris à travers le renforcement de la crédibilité et de l'indépendance des institutions de réglementation, en accroissant la transparence, en encourageant la concurrence loyale, et en renforçant les systèmes de connaissance, y compris l'innovation, l'éducation, l'apprentissage et le perfectionnement technologique, ainsi que la recherche et le développement (R et D);

vii. Les pays les moins avancés disposent d'importantes réserves de ressources minérales précieuses et ils n'ont pas la capacité, l'expertise et les aptitudes en ce qui concerne l'exploration minérale. Les partenaires au développement devraient offrir du soutien financier, technique et technologique adéquat aux pays les moins avancés en vue de renforcer leur capacité d'exploration et transformation des ressources naturelles afin de profiter au maximum de leurs propres ressources. Les PMA ont également besoin d'un soutien plus ferme en matière de contrats de négociation d'investissement avec les investisseurs étrangers;

viii. Un secteur privé dynamique, à grande échelle, opérationnel et socialement responsable constitue un instrument valable pour un investissement et un échange commercial croissant, l'emploi et l'innovation, générant ainsi la croissance économique et l'éradication de la pauvreté et servant de moteur pour l'industrialisation et la transformation structurelle. Les partenaires au développement devraient soutenir de façon adéquate les efforts des pays les moins avancés visant à renforcer les capacités institutionnelles et managériales et la productivité des petites et moyennes entreprises et à faciliter l'investissement du secteur privé national et international dans les pays les moins avancés, y compris à travers le renforcement des cadres de réglementation et des systèmes de connaissance, tels que l'innovation, l'éducation, la formation et le perfectionnement technologique, la recherche et le développement (R et D);

ix. Le secteur privé est un partenaire clef dans ce processus de transformation. Un environnement plus favorable aidera à exploiter le plein potentiel du secteur privé dans la création des emplois et l'amélioration de la capacité nationale. Dans ce contexte, le développement de l'accès aux services financiers doit jouer un rôle critique dans la compétitivité du secteur privé et en particulier des PME. Les mesures prises devraient être complétées par le renforcement des institutions de l'État à tous les niveaux, y compris les collectivités locales, particulièrement en relation avec la construction des infrastructures cruciales, avec la politique, les cadres de réglementation et de suivi, en vue d'appuyer la transformation économique y compris le développement du secteur privé;

x. La diversification agricole et l'addition de la valeur ainsi que la participation effective des pays les moins avancés dans les chaînes de valeur régionales et internationales constituent un aspect critique des efforts pour renforcer les capacités productives, accélérer la transformation structurelle et générer des emplois décents avec un impact rapide sur l'éradication de la pauvreté. Il est également important d'établir avec intérêt des liaisons avec les chaînes de valeur internationales en améliorant et en augmentant le contenu de la valeur ajoutée nationale des exportations des pays les moins avancés afin que les profits proportionnés relatifs à la production ne soient perdus. Cela requiert des interventions stratégiques en matière de politique au niveau national, régional et sectoriel. À cet égard, la coopération et l'intégration régionales peuvent jouer un rôle de catalyseur;

xi. Le développement des infrastructures physiques constitue une condition préalable pour la croissance économique soutenue et le développement durable. Une quantité significative d'investissement et de technologie est essentielle, y compris à travers des partenariats publics-privés, du financement innovant, l'intégration régionale et des institutions et réglementations appropriées, pour réduire l'écart. Il est également important de renforcer le climat sous-jacent de l'investissement, avec un soutien technique amélioré des partenaires au développement et des institutions financières internationales, y compris par l'amélioration de la prévisibilité, de la gouvernance et de la transparence, y compris dans les pratiques et politiques d'achat. Les partenaires au développement devraient offrir du soutien financier et technique amélioré aux pays les moins avancés pour le développement et la gestion de leurs infrastructures;

xii. Apporter une transformation structurelle dans les économies des pays les moins avancés devrait requérir le transfert, l'acquisition et l'amélioration des technologies, y compris les nouvelles technologies/la bande large, la capacité nationale et une base de connaissance. À cet égard, la décision de l'Assemblée Générale¹ relative à une banque et une science de technologie, à la technologie ainsi qu'à l'innovation soutenant le mécanisme consacré aux pays les moins avancés constitue un facteur de développement tant attendu. Il est demandé au Secrétaire général de constituer le groupe d'experts de haut niveau dans les meilleurs délais, afin qu'il puisse mener ses travaux dans les délais impartis en vue d'opérationnaliser intégralement la banque de technologie le plus tôt possible. La décision de la Turquie visant à apporter 200 000 dollars pour la mise en place de la banque de technologie et de la science, des technologies et d'innovation soutenant le mécanisme est vivement saluée et d'autres pays donateurs devraient faire des contributions à la banque de technologie;

xiii. La Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action d'Istanbul reconnaissent l'importance du développement des nouvelles technologies de l'information et des communications en vue de renforcer les capacités productives viables au niveau des pays les moins avancés, et d'accroître de façon significative l'accès aux services des télécommunications pour offrir un accès à 100 % à Internet en 2020. Tous les acteurs devraient continuer à travailler pour établir des partenariats et exploiter les télécommunications/les nouvelles technologies de l'information et des communications/la bande large

¹ Résolution 68/224.

comme un facteur favorable à travers tous les secteurs afin de conduire le développement des pays les moins avancés pour le renforcement des capacités productives viables;

xiv. Les messages contenus dans le communiqué de l'événement de haut niveau sur l'énergie durable pour les pays les moins avancés, tenu à New York le 23 septembre 2013, sont importants pour la solution au déficit énergétique des pays les moins avancés. Le lancement à Cotonou, le 28 juillet 2014, de la Décennie des Nations Unies sur l'énergie durable pour tous est une initiative salubre dans laquelle les pays les moins avancés devraient trouver leur intérêt à travers la décennie. L'initiative du Secrétaire général des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, y compris ses cibles et le forum énergie durable pour tous récemment tenu demeurera un cadre utile dans le domaine de l'énergie pour les décennies décisives à venir;

xv. L'établissement des centres consacrés à l'énergie pour tous par la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement pour faire face aux défis et aux opportunités au niveau national constitue une étape importante dans la bonne direction. Tous les acteurs concernés, y compris les partenaires au développement, les organisations du système des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et autres organisations internationales et régionales devraient travailler ensemble pour développer et établir un objectif global commun sur l'énergie dans le cadre des objectifs de développement durable pour le Programme de développement post-2015 qui offre un intérêt spécifique pour les pays les moins avancés. Il existe également un besoin de cadre d'énergie global à long terme, sous l'égide des Nations Unies, en vue de conduire la mobilisation et la mise en œuvre des ressources dans le soutien des objectifs appropriés conformément au programme de développement post-2015 avec un accent particulier sur les pays les moins avancés;

xvi. La coopération Sud-Sud, qui vient compléter celle du Nord-Sud, apparaît vitale aux PMA particulièrement en ce qui concerne l'assistance technique, le partage des meilleures pratiques en matière de développement, surtout dans les domaines du renforcement des capacités productives, des infrastructures, de l'énergie, de la science et la technologie, des échanges, de l'investissement et de la coopération liée au transport en transit;

xvii. Le lancement du Mécanisme de transfert de la technologie Sud-Sud au profit des PMA est le bienvenu en ce sens que la plateforme mondiale de la Bourse Sud-Sud aux actifs et à la technologie du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sera exploitée. Le Mécanisme offrira une continuité au-delà de la conférence de Cotonou en mettant en place un programme pilote de trois ans focalisé sur le transfert de la technologie dans les PMA et la création d'un fonds d'investissement Sud-Sud au profit des PMA. Des centres nationaux complémentaires de la Bourse Sud-Sud aux actifs et à la technologie (SS-GATE) seront également mis en place pour soutenir le fonctionnement du Mécanisme et créer ainsi une liaison avec le réseau mondial de la Bourse Sud-Sud aux actifs et à la technologie;

xviii. L'aide publique au développement (APD) continue d'être la source la plus grande en termes de financement externe pour le développement des pays les moins avancés et offre ainsi les moyens d'atténuer les impacts liés à

l'environnement économique mondial instable et volatile. Il existe une véritable préoccupation partagée en ce qui concerne la baisse de l'aide publique au développement octroyée aux pays les moins avancés de 9,4 % en termes réels en 2012. Toutefois, il est encourageant que l'aide nette bilatérale au développement publique au profit des PMA a augmenté de 12,3 % en 2013 comparée à l'estimation préliminaire de l'OCDE et cette tendance positive devrait davantage s'accélérer. Les pays donateurs qui ont respecté les engagements liés à l'aide publique au développement sont chaleureusement félicités et sont priés d'en faire davantage. Quant aux pays qui n'ont pas encore honoré leur engagement de l'aide publique au développement, ils sont invités à le faire en passant de 0,15 à 0,20 % de l'investissement national brut aux pays les moins avancés dans les meilleurs délais et revoir leur engagement vis-à-vis de l'aide publique au développement telle que prévue dans le Programme d'action d'Istanbul et allouer au moins 50 % du total de l'aide publique au développement de même que l'aide relative aux décaissements commerciaux en faveur des pays les moins avancés en tenant compte des handicaps et contraintes structurels que rencontrent les PMA;

xix. Les partenaires au développement doivent prendre des mesures pour rendre pleinement opérationnel aussitôt que possible le Fonds Vert dans l'intention de mobiliser 100 milliards de dollars par an jusqu'à 2020 et assurer la promotion et la facilitation des projets du mécanisme pour un développement propre au sein des pays les moins avancés. Il a été noté avec satisfaction que le Groupe de la Banque mondiale à travers IDA a pris des mesures pour reconnaître cette vulnérabilité et inclus une série d'engagements politiques dans ce cycle de reconstitution de fonds pour intégrer la gestion des risques liés aux climats et catastrophes dans tous les programmes et opérations de partenariats nationaux et développer également des plans et investissements multisectoriels. Le Groupe de la Banque mondiale est invité à accroître son appui financier et technique à travers IDA pour la réalisation des infrastructures, le développement des capacités de production ainsi que pour l'adaptation et la résilience de tous les PMA;

xx. La désertification, la dévastation des terres, la sécheresse, les inondations, les cyclones, l'érosion côtière causée par l'élévation du niveau de la mer et d'autres catastrophes naturelles constituent des obstacles majeurs qui bloquent le développement durable des PMA. Il doit y avoir un soutien accru dans les domaines financiers et technologiques de la part des partenaires techniques et financiers, des banques de développement et des Fonds pour l'environnement mondial en vue d'aborder les questions liées à la désertification, l'infertilité des sols, les sécheresses, les inondations, l'érosion côtière et la salinité et préserver un monde neutre de la dégradation des terres;

xxi. L'importance de la mobilisation des financements de diverses sources est mise en exergue, ce qui devrait compléter l'aide publique au développement. Cette question devrait être importante et prévisible et les fonds doivent être décaissés de manière à respecter les priorités et les besoins spécifiques des pays les moins avancés sans pour autant les accabler indûment. Les PMA ont également souligné le besoin de poursuivre une stratégie élargie afin de générer des ressources supplémentaires pour financer leur développement, une stratégie qui inclut, entre autres, la mobilisation améliorée de ressources nationales, l'augmentation de l'investissement national et étranger et le

financement ainsi que le soutien et le financement inclusifs pour augmenter la mobilisation et l'utilisation productive des connaissances et des ressources financières de la diaspora;

xxii. Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce doivent offrir un accès au marché en franchise de droits, hors contingent sur une base durable pour tous produits venant des pays les moins avancés; adopter des règles préférentielles simples, transparentes et flexibles d'origine applicables aux importations venant des PMA; résister aux tendances protectionnistes et corriger les mesures de distorsion du commerce, y compris dans l'agriculture, qui ne respectent pas les obligations multilatérales; et éliminer les barrières non tarifaires et paratarifaires arbitraires ou non justifiés;

xxiii. Les partenaires au développement doivent apporter un soutien plus ferme aux PMA afin de leur permettre de renforcer leurs capacités commerciales en termes d'offres en augmentant de façon significative le quota d'assistance à travers l'aide aux initiatives commerciales, la poursuite du Cadre intégré renforcé au-delà de son étape actuelle avec des ressources développées et l'extension de son mandat ainsi que le renforcement de leur capacité à accéder aux ressources disponibles dans le souci de soutenir les besoins et les demandes exprimés par les pays les moins avancés à travers leurs stratégies de développement national, tel que prévu par le Programme d'Action d'Istanbul;

xxiv. L'Initiative des pays pauvres très endettés et l'Initiative de l'allègement multilatéral de la dette ont créé un espace fiscal supplémentaire dans plusieurs pays les moins avancés. Cependant, il existe des risques de réendettement à cause des besoins accrus de développement dans les PMA. Cela paraît profondément préoccupant qu'en dépit de l'Initiative des pays pauvres lourdement endettés et de l'Initiative de l'allègement des dettes multilatérales, bon nombre de pays les moins avancés continuent de trainer un lourd fardeau de dettes. Il est temps de prendre des mesures efficaces, en particulier à travers l'annulation complète des dettes multilatérales et bilatérales dues par les pays les moins avancés aux bailleurs de fonds aussi bien publiques que privés. Le besoin de passer à des arrangements appropriés de dettes et à l'annulation des dettes des pays les moins avancés est de mise. Les PMA recommandent également aux créanciers, publics comme privés, des mesures efficaces supplémentaires pour faciliter le financement de leur développement économique, dont l'accès aux ressources concessionnelles et non concessionnelles pour l'investissement dans des projets cruciaux de développement infrastructurels et bancables;

xxv. Un rappel a été fait par rapport à la décision contenue dans le Programme d'action d'Istanbul et réaffirmée dans la résolution 67/220 de l'Assemblée générale pour adopter, élargir et mettre en œuvre les régimes de promotion d'investissement pour les PMA. Un moyen concret susceptible d'aider à stimuler l'investissement direct extérieur des pays les moins avancés consistera à avoir une négociation de dette en bloc à travers un centre de soutien international sous les auspices des Nations Unies, ce qui peut rendre disponible les services de renforcement mutuel et interdépendant suivants : i) dépôt d'informations pour les facilités d'investissement au sein des PMA; ii) soutien technique pour aider les PMA à négocier les contrats complexes à grande échelle; iii) appui-conseil en cas de résolution des litiges, et

iv) assurance risque et garanties en étroite collaboration avec la MIGA et l'OCDE telles que requises;

xxvi. L'Observatoire international des envois de fonds des migrants pour les pays les moins avancés devrait être opérationnalisé immédiatement avec le soutien des partenaires au développement;

xxvii. Les organisations du système des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et les autres organisations multilatérales et intergouvernementales devraient continuer à élargir et renforcer leurs travaux sur les politiques et stratégies, ainsi que leurs activités de coopération technique, pour le renforcement des capacités productives, l'amélioration de la diversification et de l'addition de valeur, l'amélioration de la compétitivité des pays les moins avancés. Le Bureau du Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés devrait s'assurer que les questions de capacité productive sont régulièrement prises en compte dans le mécanisme interagences de consultations en vue d'assurer une large coordination du système des Nations Unies en faveur des PMA;

xxviii. Les organisations du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la Banque mondiale, devraient entreprendre une étude de faisabilité, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, visant à l'émission d'« emprunts obligataires visant la diaspora » pour les pays les moins avancés;

xxix. Les partenaires au développement devraient aider les pays les moins avancés à établir des institutions financières de développement nationales et sous-régionales afin de réduire le déficit financier commercial, et encourager l'innovation et la croissance des petites et moyennes et microentreprises créatrices d'emplois, y compris à travers le développement des programmes de garantie de prêt du gouvernement;

xxx. Il a été enregistré avec satisfaction qu'un nombre important d'initiatives ont été annoncées au cours de la conférence, y compris :

a) La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous avec un accent particulier sur les pays les moins avancés;

b) Le Centre international de soutien à l'investissement pour les pays les moins avancés;

c) Les centres régionaux de la Banque de technologie dans le contexte des travaux en cours de la Banque de la technologie pour les pays les moins avancés;

d) Le Mécanisme de transfert de la technologie Sud-Sud pour les pays les moins avancés;

e) L'engagement de la diaspora pour les pays les moins avancés accompagné par les institutions financières internationales et les banques régionales;

f) Une nouvelle initiative du G7 sur le renforcement de l'aide au profit des négociations de contrats complexes pour fournir aux PMA une expertise élargie et concrète afin de négocier des contrats commerciaux complexes initialement axés sur les industries extractives;

g) L'Initiative de finance locale pour l'investissement interne au niveau local.

12. Nous soulignons l'importance de l'Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés et invitons tous les acteurs à prendre des mesures appropriées pour sa mise en œuvre et son suivi. Nous invitons à cet effet l'Assemblée générale à inscrire un nouveau point à son ordre du jour intitulé : « Les nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives dans les PMA » lors de la soixante-neuvième session;

13. Nous exprimons notre profonde gratitude au Président de la République du Bénin, Boni Yayi, pour son ferme appui et son message très inspiré à l'endroit des participants à la conférence. Nous remercions également Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, pour le message très encourageant qu'elle a adressé aux participants, son engagement, et son soutien aux PMA. Nous remercions le Gouvernement de la République du Bénin pour avoir organisé la présente conférence ministérielle ainsi que pour la généreuse hospitalité dont nous avons bénéficié au cours de notre séjour au Bénin. Nous exprimons notre gratitude aux Gouvernements de l'Allemagne, de la Turquie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume des Pays Bas, de la Norvège, de l'Italie et de l'Espagne pour leurs contributions généreuses à l'organisation de la conférence ministérielle. Nous notons également avec appréciation la contribution substantielle du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement ainsi que celle du PNUD, y compris le Bureau de la coopération Sud-Sud des Nations Unies, pour leur soutien important et organisationnel à l'endroit de la Conférence ministérielle;

14. Nous notons aussi avec appréciation la participation active et la contribution substantielle d'autres partenaires au développement, d'autres organisations du système des Nations Unies, y compris la CNUCED, le Groupe de la Banque mondiale, le FENU, la CCD, l'ONUDI, le CIR, l'OMPI, le FNUAP, l'UIT, l'OIT, le PNUE, ONU-Femmes, l'Initiative énergie durable pour tous, et les autres organismes et entités, en particulier l'OCDE et la Commission de l'Union africaine. Nous exprimons aussi nos remerciements au secteur privé, à la société civile, aux organisations non gouvernementales, en particulier à l'IIED, et autres parties prenantes.